

**Projet ARESSE : Termes de Références (TdRs) pour la sélection
d'une Assistance Technique pour l'élaboration d'une cartographie et
analyse des formations diplômantes dans le secteur de
l'environnement en Tunisie et l'étude de Benchmark international
sur les formations dans le secteur de l'environnement**

Mai 2025

Table de matières

1. CONTEXTE GENERAL	3
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	3
3. RÉSULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	4
4. BÉNÉFICIAIRES DE LA MISSION	4
5. MÉTHODOLOGIE, ACTIVITÉS & LIVRABLES	5
6. QUALIFICATIONS ET PROFIL DES CANDIDAT(E)S	10
7. CALENDRIER, DURÉE ET LIEU DE LA MISSION	11
8. CONTENU DES DOSSIERS ET MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES	12
9. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES CANDIDATURES	13
10. CONFLITS D'INTÉRÊT	15
12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	15
13. VALIDITÉ DES CANDIDATURES	15



1. CONTEXTE GENERAL

Le Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur dans le Secteur de l'Environnement - ARESSE sous numéro ENI/2023/443-681, bénéficie d'un financement de l'Union Européenne (UE) et s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui à l'Action Environnementale en Tunisie. Le projet ARESSE est géré par l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR).

Ce projet a pour principal objectif la promotion de la recherche de l'innovation verte et du transfert de technologie dans le domaine de l'environnement. Plus spécifiquement, il vise à atteindre les objectifs suivants :

- Objectif Spécifique 1 (OS1) : Un système efficace de formation aux compétences vertes est mis en œuvre.
- Objectif Spécifique 2 (OS2) : Les activités de la recherche sont plus appliquées et mieux orientées vers les besoins socio-économiques.
- Objectif Spécifique 3 (OS3) : Les municipalités et collectivités locales sont appuyées dans leurs mandats de développement, notamment dans le domaine de l'environnement.

Le projet ARESSE s'articule autour des trois composantes suivantes :

- C1 : Formation & Employabilité.
- C2 : Recherche appliquée & Culture environnementale.
- C3 : MOBIDOC VERT.

La première composante (C1) du projet ARESSE vise à mettre en œuvre **un système efficace de formation aux compétences vertes**. Un Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCME) constitué par des représentants de l'ANPR et de la Direction générale de la Rénovation Universitaire (DGRU) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a été créé pour soutenir l'exécution de l'activité.

Dans ce cadre de la C1, l'ANPR et la DGRU proposent de recruter, sur une base compétitive, une **Assistance Technique (AT)** [Une équipe d'experts (personne physique ou appartenant à un cabinet d'expertise) ou **cabinet d'expertise/bureau d'études**, piloté par un chef d'équipe] pour l'élaboration d'une cartographie et une analyse des formations en Tunisie, ainsi qu'une étude de Benchmark international sur les formations dans le secteur de l'environnement.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de cette mission seront de mobiliser une AT afin de :

- i. Identifier toutes les offres de formations diplômantes en Tunisie dans le domaine de l'environnement et produire leur cartographie,
- ii. Analyser les résultats de la cartographie par rapport au défi d'employabilité par secteur et sous-secteur (offres/demandes/employabilité),
- iii. Effectuer une "Étude comparative" (un benchmark international) avec les pays (à identifier selon des critères concertés et convenus avec le CCME) sur les formations dans le secteur de l'environnement avec identification des bonnes pratiques tout en adoptant une démarche d'ouverture basée sur les performances.

- iv. Estimer la charge de travail et définir l'approche à adopter pour mettre en place un référentiel métiers-Référentiel compétences (REMREC), qui sera la mission suivante du projet.

3. RÉSULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

D'une manière générale, cette AT vise à renforcer l'adéquation de la formation académique dans le secteur de l'environnement aux besoins socioéconomiques, et ce à travers :

- 1) **La production et l'annotation d'une cartographie des offres de formations diplômantes et des bassins d'emploi** en adéquation avec les compétences développées ou à développer par les étudiants dans le domaine de l'environnement (et du développement durable). Les données de la cartographie et leur format sont disponibles, obligatoirement en version électronique ;
- 2) **Une analyse des résultats compris dans la cartographie** en tenant compte du volet employabilité (défis/opportunités) et **les bassins d'emploi régionaux et nationaux (gisements et niches d'emploi)** par secteur et sous-secteur (offres/demandes), en identifiant notamment les **domaines de formation prioritaires** à développer pour répondre efficacement aux besoins actuels et futurs du secteur de l'environnement ;
- 3) **Un benchmark international de l'éducation environnementale** et principalement des diplômes donnant lieu à des métiers traitant la question environnementale avec notamment l'identification des bonnes pratiques à l'international, suivi et ajustement : **analyser et pérenniser pour le contexte tunisien** ;
- 4) **Ateliers de restitution** de la mission ;
- 5) Le transfert de connaissances et de compétences est préconisé aux personnels impliqués dans le processus de soutien à la formation et à l'employabilité des diplômés dans le secteur de l'environnement afin de les accompagner dans l'appropriation de la cartographie et des analyses développées ;
- 6) Un rapport final de la mission incluant **un projet d'Atlas** des formations dans le secteur de l'environnement qui va permettre aux bénéficiaires du projet de connaître l'offre de formation initiale et continue, destinée et menant aux métiers de l'environnement et d'articuler au mieux l'offre de formation avec les besoins en compétences.
- 7) Des recommandations stratégiques permettant d'orienter l'élaboration du REMREC. Le rapport inclura, à titre indicatif, l'estimation des ressources (humaines, matérielles, financières, etc.) et du temps nécessaire, la méthodologie proposée, les étapes clés et le calendrier prévisionnel de ces activités, etc.

4. BÉNÉFICIAIRES DE LA MISSION

Les bénéficiaires de la mission sont les différents acteurs de l'environnement (et du développement durable) concernés par la cartographie et le benchmark, cités ci-dessous à titre indicatif :

- Les acteurs universitaires et professionnels impliqués dans le processus de soutien à la formation et à l'employabilité des diplômés dans le secteur de l'environnement ;

- Les organisations de la société civile ;
- Les employeurs, la profession et le secteur privé ;
- Les acteurs étatiques, institutions et structures centrales des ministères concernés (MESRS, Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ...) ;
- Le grand public intéressé par la thématique de l'environnement (et du développement durable) et l'objet de la présente mission.

5. MÉTHODOLOGIE, ACTIVITÉS & LIVRABLES

Pour atteindre ces résultats, la présente mission nécessite une A.T. mettant ses compétences et son expertise à disposition du projet en fonction des besoins.

Par ailleurs, l'AT doit inclure, dans chaque étape, toute activité ayant un caractère indispensable pour la réussite de la mission et qui n'a pas été explicitement indiquée. Ces éventuelles activités supplémentaires ne doivent pas avoir d'influence sur le financement et sur les délais d'exécution des étapes principales de la mission.

La mission est répartie en **trois (03) phases**, dont chacune est assortie de délais et de livrables appropriés, qui sont détaillés ci-après. Les expert(e)s sont appelé(e)s à réaliser les tâches suivantes sous l'autorité du CCME de l'activité, composé de représentants de l'ANPR et de la DGRU.

Phases de la mission	Activités	Livrables ^{1,2}
Phase 1 : Cadrage et validation de la méthodologie	1. Réunion de cadrage pour valider la compréhension des termes de référence de la mission, la méthodologie et le planning détaillé d'exécution de la mission et identification conjointe, des parties prenantes et acteurs-terrain à mobiliser dans l'élaboration de la cartographie et du Benchmark. À noter qu'à la réunion de cadrage avec l'AT, la DGRU et l'ANPR présenteront une ébauche de l'inventaire des données nécessaires. Cette ébauche sera la base de l'inventaire exhaustif produit par l'AT. Cette AT devra identifier clairement les données essentielles disponibles ou non. Pour ces données, une méthodologie de collecte sera élaborée et présentée au CCME.	L1 : Un rapport de la réunion de cadrage
	2. Analyse de l'existant : un diagnostic complet sur l'état et la disponibilité des données, ainsi que sur leur qualité. Pour ce faire et tout le long du processus, le(la) consultant(e) disposera de l'appui du CCME. Par exemple, la DGRU dispose d'une base de données sur les formations universitaires (Annuaire Tunisien des Offres de Formations Universitaires (ATOFU)) et cette base servira de données d'entrée pour la cartographie. Dans cette analyse, l'AT devra identifier les données nécessaires et proposer une méthodologie d'acquisition concrète autant pour les données existantes que pour les données manquantes.	L2 : Un rapport détaillé et validé sur la méthodologie, le calendrier de mise en œuvre de la mission et la démarche à suivre pour l'élaboration de la cartographie des formations et des bassins d'emploi dans le secteur de l'environnement et le Benchmark international.
	3. Réunion de validation de la méthodologie et présentation de la démarche par l'AT aux différentes structures concernées (DGRU et ANPR).	

¹ Chaque AT aura à répartir les 70H/J selon les trois phases et les activités décrites de la mission, à condition de respecter le total H/J.

² Les livrables sont rédigés, selon la forme et le contenu convenus avec le CCME au sein de l'ANPR, en langue française et sont remis par l'AT en format papier en trois (3) exemplaires et en support électronique.



Phase 2 :

Mise en œuvre de
la mission

Etape 1 : Cartographier et analyser les formations existantes à l'échelle nationale ayant pour objet de :

1. Identifier tous les types de diplômes, cursus et prérequis fournis en relation avec la question environnementale, répartis par sous-secteur couvert : changement climatique, eau, carbone, etc., ainsi que les durées de formation et évaluer les ressources et les infrastructures ;
2. Identifier tous les établissements délivrant des diplômes en relation avec les métiers de l'environnement ;
3. Créer une base de données géographiques sur les offres de formations (universitaires et autres) et des bassins d'emploi en environnement et du développement durable disponibles ;
4. Fournir une analyse des résultats compris dans la cartographie sur la base de questionnaires, d'enquêtes, d'études socioéconomiques, de benchmark et recueillir les observations et les amendements des parties prenantes ;
5. Lister tous les métiers (directs et indirects) possibles, non exhaustifs et illimités dans le domaine de l'environnement.

Etape 2 : Effectuer un Benchmark international sur les formations académiques dans le secteur de l'environnement :

A titre indicatif, l'AT sera appelée à :

1. Identifier les pays à inclure dans le benchmarking : Les pays sélectionnés pour l'étude de benchmarking peuvent être choisis en commun accord avec le CCME, en fonction de leur excellence académique (basée sur des classements internationaux tels que le World University Ranking, QS World University Ranking, Shanghai Ranking, UI GreenMetric, etc.), de leur situation économique, du taux d'employabilité des diplômés dans le domaine de l'environnement, de la pertinence de leur stratégie, de leur politique environnementale, et des démarches suivies pour obtenir des résultats performants.

L3 : Production d'une cartographie (inventaire) des offres de formations et des bassins d'emploi en adéquation avec les compétences développées ou à développer par les apprenants/étudiants dans le domaine de l'environnement. Cette cartographie doit être fiable, uniformisée et à jour sur la répartition géographique et l'accessibilité aux formations diplômantes dans le domaine précité et sur l'ensemble du territoire national de la Tunisie.

L4 : une base de données officielle, fiable, uniformisée et à jour et un système de mise à jour périodique.

L5 : Un rapport d'analyse de la cartographie compile les résultats et des recommandations proposées pour renforcer et améliorer les formations existantes en tenant compte des lacunes identifiées.

L6 : Un rapport de benchmarking international :
Un rapport complet rassemblant toutes les informations et analyses recueillies, mettant en évidence les meilleures pratiques identifiées, les lacunes éventuelles et les opportunités d'amélioration globales en Tunisie. Ce rapport inclura également des recommandations et proposera un système de veille et d'ajustement.

L7 : Un rapport détaillé comprenant une estimation de la charge de travail et une définition de l'approche méthodologique à adopter pour la mise en place du REMREC. Ce rapport inclura, à titre indicatif,



Phase 2 : Mise en œuvre de la mission	A priori, les pays à identifier doivent inclure : – 1 pays dont les aspects socio-économiques sont similaires à la Tunisie ; – 1 pays reconnu mondialement pour son excellence scientifique dans le domaine de l'environnement ; – 1 pays ayant réussi le matching entre les résultats de la recherche scientifique dans le domaine de l'environnement et les besoins du marché; – 1 pays ayant réussi sa transition écologique et reconnu mondialement et régionalement ; – 1 pays ayant réussi à combiner la formation environnementale avec l'employabilité, comblant ainsi l'écart entre les offres de formation et les besoins du marché de l'emploi ; 2. Identifier les bonnes pratiques en termes de métiers, cursus mis en place pour apprendre les métiers du secteur avec les prérequis et les parcours, contenu des programmes académiques pour chaque niveau d'études, processus et approches éducatives (pédagogie adoptée, technologies utilisées, approche d'adaptation au contexte local et aux besoins du marché) et éducation de la culture environnementale au sens large ; 3. Identifier les politiques gouvernementales les plus efficaces pour appuyer l'employabilité dans le secteur de l'environnement et du développement durable ; 4. Analyser toutes les informations recueillies mettant en évidence les meilleures pratiques, les lacunes éventuelles et les opportunités d'amélioration globales. 5. Estimer la charge de travail et définir l'approche à adopter pour mettre en place un référentiel métiers-Référentiel compétences (REMREC), qui sera l'étape suivante de cette mission.	l'estimation des ressources (humaines, matérielles, financières, etc.) et du temps nécessaire, la méthodologie proposée, les étapes clés et le calendrier prévisionnel de ces activités, etc.).
---	---	--



Phase 3 : Reporting et restitution	1. Proposer des plans d'action pour améliorer l'existant	L7 : Plan d'action d'amélioration continue L8 : Un rapport de synthèse : dressant le bilan de ses interventions
	2. Transférer des connaissances et des compétences	L9 : Supports de transfert de connaissances et de compétences.
	3. Animer des ateliers de restitution de la mission	L10 : Documents de restitution
	4. Rédiger un rapport final de la mission	L11 : Rapport final de la mission incluant un projet d'Atlas des formations dans le secteur de l'environnement avec une touche graphique distinguée et qui va permettre aux bénéficiaires du projet de connaître l'offre de formation initiale et continue, défi, opportunité, destinée et menant aux métiers de l'environnement afin d'articuler le mieux possible l'offre de formation, l'employabilité et les besoins en compétences L12 : Annexes : Tous les documents et données collectés tout au long de la mission.



6. QUALIFICATIONS ET PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Dans la conduite de la mission, les expert(e)s retenu(e)s travaillent en étroite collaboration avec le CCME pour la réalisation et la restitution du travail demandé suivant un calendrier élaboré en commun accord au début de sa mission.

Sont autorisés à participer au présent appel, une équipe d'experts individuels ou appartenant à un cabinet d'expertise ou un bureau d'études, pilotée par un chef d'équipe répondant aux critères exigés ci-dessous.

Les expert(e)s intéressé(e)s devront justifier de qualifications et de références solides, idéalement au niveau national et international, dans des projets similaires à ceux faisant l'objet de la présente mission et doivent fournir les informations sur leur capacité et leurs expériences dans le domaine spécifique, démontrant qu'ils (elles) sont qualifié(e)s pour ces prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

a) Peuvent participer à cet appel les expert(e)s ayant :

- **Diplôme minimum exigé pour l'éligibilité du dossier de candidature** : Au moins un diplôme universitaire (Bac + 5 ans).
- **Le chef d'équipe** devra être titulaire, au minimum, d'un grade universitaire de maître-assistant de l'enseignement supérieur ou d'un grade équivalent ;
- **Le soumissionnaire devra proposer une liste d'experts avec définition et attribution des rôles de chaque expert dans la mission.**

b) Compétences spécifiques attendues au sein de l'équipe d'experts

L'équipe devra regrouper, de manière complémentaire, les compétences suivantes :

- Avoir réalisé une (01) activité de benchmarking et/ou une (01) activité de cartographie des formations diplômantes ;
- Avoir une expérience avérée dans le processus participatif de production cartographique et les méthodes d'étude comparative ;
- Avoir une expérience professionnelle pertinente dans l'un des domaines suivants : Éducation tertiaire, Méthodologie, Ingénierie pédagogique, planification et gestion de projets pertinents pour la mission ;
- Avoir des qualifications et des références solides, idéalement au niveau national et international, dans des activités similaires à celles objet de la présente mission.

c) Compétences générales :

- Avoir une bonne connaissance des structures de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche scientifique ;
- Langue : Avoir une capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français et en anglais.



Note Importante :

- i- Le chef d'équipe est responsable vis-à-vis du CCME de la coordination des activités de la mission ainsi que de la soumission des livrables de la mission selon les modalités et le contenu précisés dans la section précédente.
- ii- Les personnes morales (les cabinets d'expertise/bureaux d'études) doivent désigner les personnes physiques chargées de cette mission. Dans ce cas, la conformité aux exigences des présents TdRs sera analysée sur la base des CVs des personnes physiques désignées. Il est à noter que le cabinet/bureau doit fournir les justificatifs démontrant l'expérience des expert(e)s mobilisé(e)s pour cette mission (Diplômes, contrats, attestations d'expérience, Copies de PVs, attestations justifiant les projets similaires réalisés).
- iii- Le bureau ne peut modifier les expert(e)s proposé(e)s pour l'exécution de la prestation, sauf en cas de nécessité majeure et après avoir obtenu l'agrément du CCME, responsable du présent appel.
- iv- Tout(e) fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires dans la phase de contractualisation.

7. CALENDRIER, DURÉE ET LIEU DE LA MISSION

La date prévisionnelle de démarrage de la mission est **mi-Juin 2025**.

La mission nécessitera **soixante-dix (70) homme/jour** d'intervention, étalés sur **une période de quatre (04) mois calendaires au maximum**, incluant la rédaction de documents, la conception, les modifications, les réunions d'échange et la validation des livrables.

Chaque AT devra proposer une affectation des H/J globaux de la mission par phase, activité et sous-activité.

Le planning détaillé de l'exécution des activités de la mission, les livrables de chaque activité ainsi que les dates de démarrage des interventions seront fixés définitivement par l'ANPR lors de la négociation du contrat après évaluation.

Des réunions périodiques de coordination auront lieu au siège de l'ANPR.

Dans l'exécution de la mission, l'AT retenue est tenue de mobiliser par ses soins les moyens logistiques primordiaux pour sa propre utilisation.

La mission aura lieu essentiellement à Tunis. Toutefois, des visites de terrain et des déplacements dans les universités, EESR et autres structures et organismes professionnels concernés par la mission, en dehors de son lieu normal d'affectation et sans nécessiter de nuitées, sont également à prévoir pour cette mission. Les frais qui en découlent sont à la charge de l'AT.



8. CONTENU DES DOSSIERS ET MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Chaque équipe d'experts qui postule devra soumettre un dossier de candidature comportant:

1- Un dossier technique contenant les pièces suivantes :

- ☒ Une **lettre de candidature** signée au nom de M. le Directeur Général de l'ANPR, Coordinateur National du projet ARESSE.
- ☒ Les **CV détaillés** (annexe 4) ainsi que les justificatifs démontrant l'expérience de chaque expert mobilisé(e) pour cette mission (Diplômes, contrats, attestation d'expérience, Copies de PVs, attestations justifiant les projets de même envergure réalisé) ;
- ☒ Une **note méthodologique** à suivre dans l'exécution de la mission rédigée par les experts proposés d'une manière collégiale et concertée et incluant une répartition des H/J globaux de la mission par phase, activité et sous-activité ;
- ☒ Pour les **cabinets d'expertise/bureaux d'études**, ils doivent fournir un extrait récent du **Registre National des Entreprises (RNE)** et les **annexes 1, 2, 3, 4 et 5** ;
- ☒ Pour l'**équipe d'expert(e)s, personnes physiques**, ils/elles doivent fournir les **annexes 2, 3, 4 et 5** ;

Le dossier technique **doit être déposé sous un format papier et numérique (clé USB)**.

2- Un dossier contenant l'offre financière (sous plis fermé) détaillée par Homme/jour conformément à l'annexe 6 (en hors TVA) :

- ☒ **Annexe 6.1** pour une équipe d'experts, personnes physiques
- ☒ **Annexe 6.2** pour un cabinet d'expertise ou un Bureau d'études.

Tout soumissionnaire intéressé par le présent appel à manifestation d'intérêt pourra télécharger gratuitement les TdRs à partir du site de l'ANPR et du MESRS : www.anpr.tn/www.mes.tn.

Afin de faciliter l'évaluation des candidatures, tout soumissionnaire est prié de constituer son dossier en fonction des critères d'évaluation décrits dans les Termes de Références.

Les dossiers de candidature doivent être déposés directement au bureau d'ordre de l'ANPR ou être envoyés via poste rapide avec accusé de réception sous plis fermés et anonyme portant uniquement la mention suivante :



« Projet ARESSE : Sélection d'une Assistance Technique pour l'élaboration d'une cartographie et analyse des formations diplômantes dans le secteur de l'environnement en Tunisie et l'étude de Benchmark international sur les formations dans le secteur de l'environnement »

"A NE PAS OUVRIR"

Et ce, au **plus tard le 10 juin 2025 à 16h**. Le cachet du bureau d'ordre et de la poste faisant foi, et ce à l'adresse suivante :

« Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique, Rue Danton et Chaaben Bhouri N°11, Lafayette, Tunis B.P 711, Tunis Belvédère 1002. »

Toute candidature parvenant après la date et l'heure limite de réception des offres susmentionnée sera considérée comme nulle et non avenue.

L'ouverture des plis sera non publique.

Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter via l'adresse électronique suivante : aresse.anpr@gmail.com ; avec la mention : " **ARESSE, Demande de complément d'information ; Appel AT Cartographie & Benchmark**" avant 15 jours de la date limite de soumission de vos offres. Les réponses seront publiées 7 jours avant la date limite.

9. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

L'évaluation des candidatures se fera en **trois phases** : **premièrement, du point de vue de la qualité technique ; puis du point de vue du coût (offre financière) ; et la sélection finale**. Les personnes chargées d'évaluer les dossiers techniques n'auront accès aux propositions financières qu'à l'issue de l'évaluation technique (obtention d'une note technique).

9.1. Première phase : Évaluation Technique

Cette phase est assurée par deux niveaux d'évaluation : **évaluation du dossier technique** et évaluation par **une entrevue technique**.

a- Evaluation des dossiers

Chaque membre de l'équipe sera évalué selon les critères suivants :

Note	Critères	Barème de notation détaillé (sur 100 points)
Dossier technique	Diplômes et qualifications pertinents pour la mission	20 points
	Participation à des missions SIMILAIRES	40 points
	Carrière professionnelle pertinente pour la mission	30 points
	Expériences générales	10 points

A l'issue de cette évaluation, une note de dossier (N.D.) est attribuée à chaque équipe avec une pondération de **40 % de la note finale**. Une note minimale de **60/100** est requise pour être éligible à l'entrevue technique avec les membres du comité de sélection.

b- Entrevue technique :

L'entrevue portera sur :

- i. **La présentation des candidats :** (compétences, parcours professionnels, adéquation avec la mission, intérêt porté à la mission),
- ii. **Vision et méthodologie à adopter pour réussir la mission,**
- iii. **Complémentarité des compétences de l'équipe des experts,**
- iv. **Évaluation des compétences spécifiques** (communication, travail en équipe...), **techniques et administratives.**

A l'issue de cette évaluation, une note d'entrevue (note orale (N.O.)) est attribuée à chaque candidat(e) sur 100 points. La note de l'entrevue (N.O.) présente **40 % de la note finale**.

Le Comité d'évaluation se réserve le droit de fixer un seuil d'acceptabilité des candidats retenus après les deux premières évaluations en fonction de la qualité des dossiers parvenus et des résultats de l'Entrevue Technique.

Une liste restreinte sera établie par le comité de sélection pour une évaluation financière.

9.2. Deuxième phase : Ouverture de l'offre financière :

Les offres financières correspondant aux offres techniques retenues seront classées d'une façon croissante. La note financière (N.F.) maximale de 100 points est attribuée à l'offre la moins-disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois inversée).

L'offre financière (H TVA) est pondérée de 20 % de la note finale.

9.3. Troisième phase : Sélection finale ;

Les candidats seront classés suivant la formule suivante :

$$\text{Note Finale} = 0.4 * \text{N.D.} + 0.4 * \text{N.O.} + 0.2 * \text{N.F.}$$

Le comité peut ne pas donner suite à l'appel à candidature s'il juge ne pas avoir obtenu des candidatures acceptables.

Avant l'attribution définitive du contrat **rémunéré au forfait**, celui-ci sera négocié avec les experts(e)s sélectionné(e)s.

Les négociations porteront essentiellement sur les Termes de références, la méthodologie proposée pour exécuter la mission, le calendrier de mise en œuvre de la mission et le contenu des livrables.

10. CONFLITS D'INTÉRÊT

Les expert(e)s en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec l'UE et/ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission.

11. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

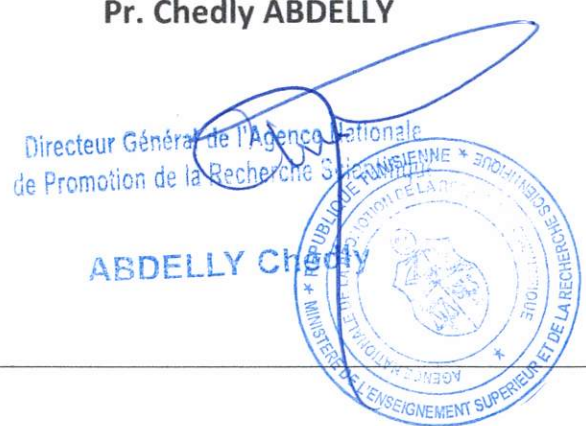
Les expert(e)s mobilisé(e)s par le projet ARESSE ont l'obligation de tenir confidentiel tout document et toute information qu'ils reçoivent dans le cadre de leur mission auprès du bénéficiaire. Ils ne peuvent, sauf dans la mesure nécessaire pour les besoins de la réalisation de la mission, ni publier ni divulguer les informations reçues sans le consentement de l'ANPR et du projet ARESSE.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les résultats obtenus ou droits sur ces résultats - notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle - obtenus au cours de l'exécution de la mission sont la propriété exclusive de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique, qui peut les utiliser, les publier, les attribuer ou les transférer comme elle l'entend, sans restriction géographique ou d'une autre nature, sauf dans les cas où il existe déjà des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

13. VALIDITÉ DES CANDIDATURES

La validité proposée est de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des candidatures.

SOUSSIONNAIRE (Représentant légal de bureau d'études/Cabinet d'expertise ou Chef de l'équipe d'experts) (NOM, PRÉNOM, QUALITÉ ET SIGNATURE)	Directeur Général de l'ANPR Coordinateur National du projet ARESSE Pr. Chedly ABDELLY Directeur Général de l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique ABDELLY Chedly 
---	---